



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 19 février 2024, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.

1272, 7^e Rue : Demande de dérogation mineure présentée par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, visant à fixer à 13,2% plutôt qu'à 10%, comme le prescrit la réglementation, la superficie maximale d'un toit pouvant être occupée par toute structure n'entrant pas dans le calcul du nombre d'étages d'un immeuble sur la propriété connue comme étant le lot 6 502 232 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 16 février 2024, à midi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 24 janvier 2024.

SIGNÉ

**Christine Saillant
Assistante-greffière**